

maison de la Liègue ruynée pour luy oster sa retraicte en ce gouvernement et le renvoyer en Vivarais, puis qu'il nous a manqué de foy et de parole.

Procureront de faire ruynier le chasteau de Fogerolles appartenant à Ambérieu, la maison du sieur de Chenerailles, celle du cappitaine Veauchette et le chasteau de Bothéon; et si l'on pouvoit amener, en cette ville, la femme et les filles dudict sieur de Bothéon, ce seroit le vray moien de rompre la violence de ses desseings.

Puis, l'armée passant à Charlieu, procureront que le chasteau de Saillans ne soit oublié.

Et en tout ce que dessus seront roides et ne se laisseront gagner aux persuasions de ceulx, lesquelz préférans leur intérêt particulier, l'intelligence qu'ilz peuvent avoir avec les ennemys à la parcelle ou le degré de parcelle au général voudront empescher ce que dessus.

Et doneront souvent advis au consulat du succès de leur voyage et des difficultés qui s'y présenteront, aux fins que on les puisse résoudre.

NOTA. — Ces instructions ne portent point de date: elles sont transcrites sur le registre des actes consulaires, entre les procès-verbaux des séances des 18-19 avril 1590.

NOTE N° 1.

Le Consulat de la ville de Lyon a eu, on le sait, trois formes différentes. Ces magistrats municipaux furent nommés d'abord *Gardiateurs*. Guy de la Mure et Barthélemy Chevrier ont encore cette qualité au syndicat de l'an 1294 (on appelait ainsi l'acte de nomination des membres de la municipalité). Mais, dans les syndicats suivants, on commence à leur donner celle de *Consuls gouverneurs* et *Recteurs de la communauté de Lyon*, jusqu'à l'an 1414 qu'on leur donne celle de *conseillers pour gouverner la police et faits communs de la ville*. Puis, en 1566, ils reçurent la qualification de *conseillers-échevins* et de *consuls-échevins*, jusqu'en décembre 1595 qu'un édit du roi Henri IV réduisit le nombre de 12 conseillers de ville à un *Prévôt des marchands* et *quatre échevins*, à l'exemple de la ville de Paris.

Voir le P. Menestrier. Eloge historique de la ville de Lyon.

NOTE N° 2.

Les consuls échevins de Lyon étaient, en l'année 1590 :

LOUIS PROST.

JEAN YVERNONGEAU, dit de Tolose.